



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale  
des territoires

Laon, le 05/04/2016

## DOSSIERS PAC 2016

NOUVEAU !

**LA DÉCLARATION  
SUR INTERNET  
EST OBLIGATOIRE**  
LA DÉCLARATION PAPIER  
N'EST PLUS POSSIBLE



TÉLÉDÉCLAREZ

**DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 17 MAI 2016**

TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

[telepac.agriculture.gouv.fr](http://telepac.agriculture.gouv.fr)

### NOTE AUX AGRICULTEURS

En 2016, l'ensemble du territoire national passe au ZERO PAPIER.

Le site de télédéclaration des aides PAC surface, [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr), sera ouvert du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 17 mai 2016 (minuit), date de signature du dossier sous TELEPAC. Les dossiers déposés après cette date subiront une pénalité de retard (1% par jour ouvrable de retard), jusqu'au lundi 13 juin inclus. Tout dossier reçu à compter du 14 juin sera considéré comme irrecevable.

Pour vous accompagner dans la télédéclaration de votre dossier surface, la DDT met à disposition pendant cette période des ordinateurs ainsi qu'une assistance technique sur les sites de :

- LAON
- CREZANCY
- VERVINS
- LE NOUVION EN THIERACHE

sur rendez-vous uniquement. Il vous appartient de prendre rendez-vous auprès du Service Agriculture de la DDT (téléphone : 03.23.27.66.86)

Pour ce faire, vous devez vous munir de votre numéro package ainsi que de votre mot de passe. Si vous ne vous souvenez plus de ce dernier il est possible de recréer un mot passe sous Telepac, rubrique "créer un compte ou mot de passe perdu". Votre code TELEPAC 2015 vous sera nécessaire, celui-ci figurant en haut à gauche du courrier de fin de campagne DPU 2014, envoyé en juin 2015.

Pour votre complète information, la DDT sera fermée le 6 mai 2016.

Le Directeur départemental des territoires de l'Aisne